

INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

81/100

C'est la valeur de l'index d'égalité femmes-hommes à Air Caraïbes pour l'année 2024.

Cet index est calculé sur la base de 5 indicateurs :

- Écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- Écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotion) entre les femmes et les hommes
- Écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes
- Pourcentage de salariées revenues de congé maternité pendant l'année de référence et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

56,6 %

C'est la part des femmes dans l'effectif totale d'Air Caraïbes.
Leur présence dans l'encadrement est désormais de 39,7 %.